

ACTION URGENTE

EXPULSION D'UN MIGRANT DETENU ILLEGALEMENT

Jean Marie Justilien, ressortissant haïtien, a reçu une balle dans la nuque lors d'une opération des services d'immigration en juin 2015. Il a ensuite été placé en détention et inculpé d'entrée illégale sur le territoire bahamien. Bien que relaxé le 2 décembre, il a été conduit au centre de détention de Carmichael Road, qui dépend des services d'immigration. Il a été expulsé vers Haïti le 7 décembre.

Jean Marie Justilien, ressortissant haïtien, a été arrêté en juin 2015 lors d'une opération des services d'immigration sur l'île d'Eleuthera, aux Bahamas. Pendant l'intervention, il a reçu une balle dans la nuque, apparemment tirée par un agent des services d'immigration. Le rapport médical officiel indique que la balle est entrée dans la nuque et ressortie par la joue gauche, et que cet homme a subi plusieurs autres blessures aux jambes et au coude. Selon les médias, les autorités ont affirmé que Jean Marie Justilien avait tenté de désarmer un agent ; aucune inculpation en ce sens n'a toutefois été prononcée. L'Association des droits humains de Grand Bahama (GBHRA) a publiquement réclamé une enquête indépendante sur cet incident, en vain jusqu'à présent. Les avocats de Jean Marie Justilien ont porté plainte pour voies de fait et violences.

Jean Marie Justilien a été inculpé d'entrée illégale sur le territoire bahamien, en violation de l'article 19, alinéas 1 et 2 de la Loi sur l'immigration. Il s'est vu refuser la libération sous caution et a été maintenu en détention à la prison de Fox Hill pendant plus de cinq mois. Ses avocats ont expliqué qu'il était détenu avec des prisonniers condamnés, dans une cellule exiguë du quartier de sécurité maximale. Jean Marie Justilien a comparu devant le tribunal le 27 novembre et le 1^{er} décembre. Le juge a prononcé la relaxe et ordonné sa libération.

Alors qu'il avait été déclaré non coupable d'entrée illégale sur le territoire bahamien, les services de l'immigration ont soutenu qu'ils n'étaient pas en mesure de « traiter » son dossier et de le remettre en liberté. Il a été transféré au centre de rétention de Carmichael Road.

Selon l'Association des droits humains de Grand Bahama, Jean Marie Justilien a été expulsé vers Haïti le 7 décembre. Ses avocats indiquent qu'ils n'ont jamais reçu l'ordonnance de transfert de leur client en centre de rétention, ni l'arrêté d'expulsion.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Amnesty International va continuer de suivre cette affaire et vous demandera d'intervenir de nouveau si cela est nécessaire. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 276/15. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr14/3004/2015/fr

Nom : Jean Marie Justilien

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 276/15, AMR 14/3068/2015 : 11 décembre 2015

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

